



*Association régie par la loi de 1901  
26, rue des Poiriers – 95360 MONTMAGNY  
Courrier : 10, rue de Seugy – 95270 VIARMES  
06 83 06 94 72 - <http://www.villages-dogons.org>*

## **ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 29 SEPTEMBRE 2023**

Le 29 septembre 2023 à 20 heures 30, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS se sont réunis en assemblée générale annuelle à la salle annexe de la Salle des Fêtes de MONTMAGNY pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports d'activité et financier ;
- Election du Conseil d'administration et du Bureau ;
- Montant de la cotisation 2023/2024 ;
- Projets pour l'année en cours ;
- Questions diverses.

Sont présents (dans l'ordre d'émargement de la feuille de présence) :

Loïc et Jocelyne LEMOGNE, Didier CHAMBAUD, Madalena FRANGO, Michèle FORTHOMME, Dominique LUTRAN, Pierre et Isabelle MASSON, Franck CAPMARTY, Denise BAZELLE, Martine CAPMARTY, Marié Hélène ARCHIMBAUD, Hugues FORTHOMME, Serge et Catherine FOURNY, Marie BEGHIN, Elisabeth AVILES, Michèle et Robert MORCRETTE.

S'est excusée : Nadine GIROT qui a dû rebrousser chemin.

Sont représentés (par ordre alphabétique) :

Nathalie et Bernard BALTZINGER, Dominique BOISDÉ, Nicolas BRASART, Isabelle DELAVANNE, Paulette DUCHESNE, Elise et Gilbert FOURNY, Georgette FOURNY, Odile FRENEHARD, Jacqueline LONDON, Bernard et Brigitte PLAILLY, Christopher THULLEN, Odile VALENTIN.

Hugues FORTHOMME assure les fonctions de secrétaire.

Après avoir remercié les personnes présentes, Serge FOURNY, président, déclare la séance ouverte.

### **1) RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIER**

Serge rappelle que cette réunion est la 21<sup>ème</sup> assemblée générale depuis la constitution de l'Association.

Au cours de l'exercice social considéré, le conseil d'administration a pris ses décisions par échanges courriels.

## MALI : la société coopérative simplifiée « Métrou » (DOUMENTZA)

### Jardins maraîchers

Les réalisations de l'année sont bien supérieures à celles qui avaient été envisagées par la dernière assemblée générale. En effet, compte tenu des finances de l'Association et du peu de recettes prévues, les membres présents n'avaient envisagé que les travaux de restauration du puits et des canaux d'irrigation qui avait été endommagés.

Ces travaux ont été réalisés ainsi que le surcreusement du puits. Les essais effectués montrent que le débit de l'eau est maintenant très satisfaisant.

Trois buses, qui avaient été endommagées, ont été remplacées et deux bassins ont été reconstruits. Les anciens bassins, qui avaient glissé à la saison des pluies, servent dorénavant à la fabrication de compost.

Ces travaux, approuvés par le conseil d'administration consulté mi-octobre 2022, ont été réalisés pour une somme de 2 436 €,

Les ventes réalisées le jour de la dernière assemblée générale ainsi qu'au marché de Noël de Montmagny, et surtout les dons particulièrement importants qui ont été faits à l'Association, ont permis de réaliser un autre projet.

Sollicitée, Hélène KASSOGUE (Présidente de la société coopérative « Métrou ») a réuni ses membres qui ont estimé prioritaire le financement d'un deuxième puits sur la seconde parcelle d'un hectare.

Ces travaux, approuvés par le conseil d'administration consulté à la mi-décembre 2022, ont été réalisés en février 2023 pour une somme de 6 593,88 €.

Serge rappelle qu'il a adressé aux adhérents des vidéos envoyées par Hélène KASSOGUE au cours de l'année, présentant l'avancement des travaux et la visite des jardins prolifiques grâce au travail des femmes.

Avec les intérêts des prêts antérieurs et le nouveau prêt consenti par VILLAGES DOGONS, les femmes ont réuni 840 000 FCFA (1281 €) pour acheter des moutons à engraisser, qu'elles ont vendus lors de la fête de Tabaski (*Aïd-el-Kébir*). Elles ont également acheté des semences et du matériel de jardinage pour une somme totale de 250 000 FCFA (381 €).

Une partie de leur récolte de gombo a été vendue et la plus grande partie (1 300 kg) a été conservée après avoir été séchée. Elle a été vendue lorsque les prix ont été les plus avantageux. Une récolte d'oignons a été stockée pour être vendue à la meilleure saison.

Pour permettre le séchage et le stockage des récoltes, la société coopérative loue un local. Le loyer étant élevé pour leurs finances, elles ont décidé de construire leur propre local. Elles ont vendu un de leurs moutons pour louer un terrain. La construction a commencé fin janvier 2023 (des jeunes du quartier sont venus les aider). Restent la porte et les fenêtres à financer (coût : 113 000 FCFA/172 €)

### La situation locale

La situation locale ne s'améliore pas.

Un frère d'Hélène KASSOGUE (27 ans) et une trentaine d'autres voyageurs ont été tués entre Mopti et Bandiagara lors du passage de leur bus civil sur une mine posée par des terroristes. Lors d'un accident de voiture, Hélène KASSOGUE été blessée au poignet et à la cheville. Au cours de l'année, sa mère et le directeur de l'école sont décédés de mort naturelle.

Malgré cette situation, Hélène KASSOGUE, qui est institutrice, continue à aider les enfants des familles fuyant leur village et se réfugiant à Douentza.

Elle a de nouveau sollicité l'Association pour l'aider à financer des kits scolaires.

Deux dons ont été faits à cet effet par un couple de l'Association :

- 533,57 € (350.000 FCFA), qui ont permis de scolariser 53 enfants ;
- 152,45 € (100.000 FCFA) qui ont financé l'achat de médicaments et de poches de sang pour des enfants blessés lors d'un attentat.

Serge a également présenté les comptes financiers de l'Association.

Après en avoir échangé, les membres de l'Association VILLAGES DOGONS approuvent à l'unanimité les rapport d'activité et rapport financier pour l'exercice clos le 31 août 2023.

## **2) ÉLECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU BUREAU**

Serge rappelle que le mandat des membres du Conseil d'administration se renouvelle chaque année. Il interroge l'Assemblée pour connaître les candidats.

Après divers échanges et à l'unanimité l'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Marie-Hélène ARCHAMBAUD, Elisabeth AVILES, Denise BAZELLE, Didier CHAMBAUD, Hugues FORTHOMME, Catherine et Serge FOURNY, Michelle de FREITAS, Jocelyne LEMOGNE, Annick PREVOST.

A l'unanimité, le conseil d'administration choisit parmi ses membres un bureau composé de :

- Serge FOURNY (Président),
- Michelle de FREITAS (Trésorière),
- Hugues FORTHOMME (Secrétaire).

## **3) MONTANT DES COTISATIONS**

Serge rappelle que depuis la constitution de l'Association, le montant des cotisations est demeuré inchangé.

Comme lors des réunions de l'Assemblée Générale des dernières années précédentes, des échanges interviennent sur l'opportunité de modifier les montants actuels (25 € pour un couple, de 15 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits)

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de porter le montant des cotisations à la somme de 35 € pour un couple, 20 € pour une personne, avec un demi-tarif pour les personnes ayant des revenus réduits.

## **4) PROJETS POUR L'ANNEE EN COURS**

Sollicitée par Serge, Hélène KASSOGUE a réuni les femmes de la société coopérative afin de leur demander d'exprimer leurs besoins et projets.

Local de stockage des récoltes séchées :

Demeurent à acheter les fenêtres et la porte (coût évalué à 113 000 FCFA/172 €) du local en cours de construction.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Association décident à l'unanimité de ne pas prioriser cette demande, et de laisser les femmes de la société coopérative poursuivre ce projet qui leur est propre, sans l'intervention de VILLAGES DOGONS.

#### Élevage de poissons (tilapia et silures) :

Après de nombreux échanges et interrogations sur ce projet, pour lequel nous n'avons aucune étude ni devis, cette proposition est rejetée à l'unanimité.

#### Élevage de poulets pour la viande et les œufs :

Les femmes n'ont pas d'expérience dans l'élevage de poulets et nous n'avons aucune étude ni devis.

Les membres de l'Association décident à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet.

#### Fabrication de savons :

Lors d'un exercice précédent, l'Association a financé l'achat de matériel de fabrication de savons. La société coopérative a financé, quant à elle, la formation des femmes chargées de cette activité.

Compte tenu de l'augmentation du prix des produits de fabrication, cette activité n'était pas rentable ces derniers temps. La situation s'étant améliorée, les femmes envisagent de reprendre cette activité et demandent si VILLAGES DOGONS peut financer les matières premières nécessaires.

Considérant que financer les consommables n'entre pas dans les objectifs de l'Association, à l'unanimité et après débats, ce projet est rejeté par l'assemblée générale.

#### Clôture :

L'Association VILLAGES DOGONS a déjà financé la clôture de la première parcelle de jardins maraîchers. La deuxième parcelle d'un hectare, nécessite la présence permanente d'au moins une personne chargée de chasser les animaux errants qui viennent « se servir » dans les potagers.

Cette demande est considérée comme prioritaire par les femmes de la coopérative. Son coût est d'environ 4 000 € (coût de la clôture sur la première parcelle d'un hectare).

Les membres de l'Association échangent et estiment que ce projet correspond à l'évolution normale de l'activité des femmes. Celles-ci ont fait leurs preuves dans la culture des jardins maraîchers et les aider à développer cette activité correspond à une demande cohérente et logique.

A l'unanimité, ils décident d'approuver cette demande et de financer la clôture de la deuxième parcelle des jardins maraîchers.

#### Les prêts en cours :

VILLAGES DOGONS a prêté une somme globale de 2 286,74 € (1 500 000 FCFA) à la société coopérative. Celle-ci projette de rembourser la moitié du premier prêt de 500 000 FCFA en janvier 2024.

#### Les prochaines recettes de l'Association :

Serge informe l'assemblée générale que « *Les Jardins d'Elysse* » situés à Ezanville, proposent d'accueillir l'association les 25 et 26 novembre 2023 pour une vente.

Il sollicite des volontaires pour assurer cette vente.

Il rappelle que le stock de marchandises et le matériel de présentation (table d'exposition, tissus, ...) sont à disposition de ceux qui auraient la possibilité de participer à une brocante ou un marché de Noël dans son village au profit de l'Association.

Diverses observations sont encore échangées, puis, plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.